

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 32 (1961)  
**Heft:** 4

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

PJ4

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXII<sup>e</sup> ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 4 Avril 1961

## SOMMAIRE

Préparer l'avenir — Le 13 mai à Delémont  
Le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ADIJ du 11 juin 1960 à Moutier  
In memoriam — Rapport annuel, exercice 1960  
Chronique économique

## Préparer l'avenir

Cliché ADIJ No 467



*D'ores et déjà, Delémont se réjouit d'accueillir à l'intérieur de ses remparts les membres de l'ADIJ, qui se réuniront le 13 mai à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Association.*

*Delémont qui, depuis une dizaine d'années, se développe au rythme de 200 nouveaux habitants par année, se prépare à franchir le cap des 10 000 habitants.*

*Cette ville, dont le premier document mentionnant son existence date de 727 ou 728, comptera-t-elle de dix-huit mille à vingt mille habitants dans une vingtaine d'années ?*

*L'ancien maire de Delémont, actuellement préfet du district, M. Henri Parrat, n'hésite pas à le prévoir. Il ne pose qu'une seule condition : En-*

*core faut-il que la situation économique, dans les vingt années à venir, soit aussi prospère que celle vécue depuis la fin de la guerre.*

*Comment, à cette occasion, se présentera la cité ? Elle sera telle que l'auront voulue les gens de ce temps. C'est bien pourquoi, il convient de préparer l'avenir... en s'inspirant du passé. Puisse notamment la vieille ville, pieusement protégée contre les outrages d'un modernisme de plus en plus envahissant, rester le centre d'attraction des touristes cosmopolites.*